

ATTESTATION

JE SOUSSIGNEE Maître Virginie LE GALLO Notaire, membre de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée "Laroche & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à MELUN (Seine-et-Marne) 3, Boulevard Gambetta, atteste être chargée du règlement de la succession de :

PERSONNE DECEDÉE

Monsieur Alain Henri COGNET, en son vivant retraité, époux de Madame Nadia Amélie ZANUTTO, demeurant à SEINE-PORT (77240) 8 rue du Passage.

Né à SAINT-CHAMOND (42400), le 6 juillet 1946.

Marié en secondes noces à la mairie de VERT-SAINT-DENIS (77240) le 9 septembre 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification, ainsi déclaré.

Divorcé en premières noces de Madame Michèle Marthe CORBIN suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de MELUN (77000) le 18 janvier 1977.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à SEINE-PORT (77240), le 28 juillet 2023.

DONATION ENTRE EPOUX

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre LAROCHE, notaire à MELUN (77000), le 15 juillet 1991, et conformément aux dispositions de l'article 1094-1 du Code civil, Monsieur Alain COGNET a fait donation au profit de son conjoint, qui a accepté, de la pleine propriété de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers composant sa succession, sans aucune exception ni réserve, avec stipulation qu'en cas d'existence lors de son décès d'enfants ou de descendants, cas arrivé, et de demande en réduction, la donation porterait sur la plus forte quotité permise entre époux en vigueur au jour du décès, soit en pleine propriété seulement, soit en pleine propriété et usufruit, soit en usufruit seulement, au choix de la donataire.

DEVOLUTION SUCCESSORALE

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Conjoint survivant

Madame Nadia Amélie ZANUTTO, retraitée, demeurant à SEINE-PORT (77240) 8 rue du Passage.

Née à MELUN (77000), le 12 juillet 1951.

Veuve en uniques noces de Monsieur Alain Henri **COGNET** et non remariée.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Héritiers

1^{er} Monsieur Alexis COGNET, responsable achats / méthode, demeurant à EVRY-GREGY-SUR-YERRE (77166) 2 chemin des Folies.

Né à MELUN (77000) le 22 juin 1979.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

OFFICE DE MELUN

RCS MELUN 382 325 009

SIRET 382 325 009 00019

APE 6910Z - N° d'identification TVA FR91 382 325 009

Membre d'une Association Agréée par l'Administration
Fiscale acceptant à ce titre le règlement des honoraires
par carte bancaire ou par chèques libellés à son nom.

SELAS LAROCHE & ASSOCIÉS

MELUN (77000) 3 boulevard Gambetta

PARIS 2^{ème} (75002) 1 place Boieldieu

LIEUSAIN (77127) Sénart, 2 allée de la Mixité

01 60 68 91 90 - accueil@laroche.notaires.fr

www.larocheetassocies-melun.notaires.fr

De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

2°/ Monsieur Julien COGNET, chef d'entreprise, demeurant à EVRY-GREGY-SUR-YERRE (77166) 4 rue du Chêne.
Né à MELUN (77000) le 24 février 1983.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

***LES ENFANTS DU DEFUNT**, issus de son union avec son conjoint survivant.*

QUALITES HEREDITAIRES

* **Madame Nadia COGNET** a la qualité d'épouse commune en biens de Monsieur Alain COGNET, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.
Donataire en vertu de l'acte sus-énoncé.
Et bénéficiaire légale, à son choix exclusif, en vertu de l'article 757 du Code civil, de l'usufruit de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers existants au jour de l'ouverture de la succession ou du quart en toute propriété de l'universalité des biens déterminés conformément aux règles de l'article 758-5 dudit Code.

* **Monsieur Alexis COGNET et Monsieur Julien COGNET** sont habiles à se dire et porter héritiers de Monsieur Alain COGNET, leur père susnommé, ensemble pour le tout ou chacun divisément pour la moitié (1/2) sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant.

NOTORIETE

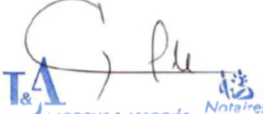
L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par le notaire soussigné le 20 octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, la présente attestation a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Virginie LE GALLO

Fait à MELUN

Le 23 octobre 2023


L&A LAROCHE & ASSOCIÉS 
3, boulevard Gambetta - 77000 Melun
01 60 68 91 90
larocheeetassocies-melun.notaires.fr